



# La lettre du Réseau

N° 4 - mai 2016

réseau d'accompagnement des  
**PARENTS**

## ÉDITO

« Brexit » britannique. Evacuation de camps de migrants déjà acculés par un exil incertain. Dialogue rompu entre des syndicats et le gouvernement. Perte de confiance des citoyens face au politique. Rupture, dispersion, séparation, désunion : autant de termes actuellement employés pour désigner le contexte économique et social.

Et si l'on raisonnait différemment ? Si on optait pour le bien commun, l'union, l'association ? **Si l'on pensait collectif ?!**

C'est le choix du Réseau d'accompagnement des parents et la thématique de notre Lettre en découle naturellement : le **LIEN**.

**Maintenir le lien, les liens** : comment rester -devenir- des parents unis dans un projet éducatif sans vivre ensemble ? Comment construire du lien au cœur de la séparation pour nos enfants ? Vaste question semée d'embûches, d'écueils à éviter. Pour ne pas s'y perdre, pour que la séparation ne soit pas synonyme de rupture, mais plutôt de changements, la médiation familiale propose d'accompagner les parents sur ce chemin : séparés mais toujours parents !

**Créer du lien** pour faire vivre un réseau, pour se regrouper autour d'un projet commun : la rubrique Participer au Réseau, vous invite à partager et coconstruire sur votre territoire. Elle vous donne des nouvelles de la vie du Réseau à travers ses Locales et ses Matinales.

**Favoriser la création de lien social** : c'est l'objectif de « Famille en scène », semaine familiale organisée par le Réseau Animation Intercommunale de Niederbronn. C'est aussi repenser le lien et ce qui est ou doit être lié avec les Ateliers de scolarisation et parentalité proposés par le CIDFF à Kaltenhouse. C'est aussi, prendre le temps d'éteindre les écrans pour se reconnecter aux personnes, comme l'ont expérimenté la médiathèque de Seltz et le centre socio-culturel de Saverne.

**Construire un lien** de réciprocité et favoriser l'échange entre parents et professionnels de la petite enfance pour offrir un accueil de qualité basé sur la transmission. C'est la proposition de Sylvie Chatelain-Gobro, directrice de crèche que vous retrouverez dans la rubrique Se documenter.

**Pour que chaque parent trouve sa réponse tout au long de son parcours et en toute autonomie.**

## Au Sommaire

**Pages 2-4 : Séparés mais toujours parents :**

- La médiation familiale, S. Alles, Plateau Médiation Familiale 67
- La garantie des impayés de pension alimentaire, B. Barbera, CAF

**Page : 5 : Participer au réseau, l'actualité par territoire**

**Pages 6-7 : Partager une expérience**

- La semaine familiale, V. Schildknecht, Réseau Animation Intercommunale de Niederbronn
- Atelier de scolarisation et parentalité de Kaltenhouse, J. Peter, CIDFF
- 8 jours sans écran à Saverne, J-L. Dourousseau, CSC Ilot du Moulin
- Semaine sans écran à Seltz, A. Tran-Roloff, Médiathèque

**Page 8 : Se documenter, accueil des parents à la crèche et construction d'un lien de réciprocité, Sylvie Chatelain-Gobron, Directrice de crèche**

**Pages 9-10 : Agenda juin**

Laura BITEAUD,  
Chef de projet Animation du Réseau

# ÊTRE PARENT CONFRONTÉ À UNE SITUATION DE SÉPARATION

## AVEZ-VOUS PENSÉ À LA MÉDIATION FAMILIALE ?



«La rupture conjugale- le plus souvent, un divorce ou une séparation – est désormais un évènement fréquent de la vie des familles. Chaque année près de 350 000 couples se séparent. La moitié a des enfants à charge. Les ruptures sont désormais intégrées comme un fait pouvant intervenir dans les parcours conjugaux ». C'est par

ce constat que débute le rapport du Haut Conseil de la Famille « *Les ruptures familiales : états des lieux et propositions* »

Derrière ce constat pragmatique, on recense des situations aux multiples configurations, chacune étant singulière et ayant des impacts différents sur les personnes concernées, en fonction de leur propre histoire.

Ces ruptures sont des évènements qui fragilisent la vie des familles et elles peuvent être source de tensions voire de conflits affectant aussi bien les parents que les enfants.

Il peut alors être difficile d'avancer sans l'aide d'un tiers et dans ces situations, la médiation familiale peut accompagner les parents ou les membres d'une famille dans la reprise d'un dialogue et dans la recherche de solutions concrètes, en tenant compte des besoins des adultes et des enfants.

### Qu'est-ce que la médiation familiale ?

La médiation familiale propose aux personnes en conflit de se rencontrer dans un espace de parole et d'écoute, sécurisant et confidentiel, afin de rétablir un dialogue et une communication constructive, d'expliciter leurs différends et de rechercher ensemble leurs propres solutions.

Le médiateur familial, tiers qualifié, va les accompagner dans ces échanges. Il ne prend parti ni pour l'un ni pour l'autre, il soutient chacun pour lui permettre de s'exprimer, d'écouter l'autre, de mieux comprendre la situation. Il aide les personnes à prendre de la distance et à réfléchir ensemble afin de leur permettre de prendre les décisions qui les concernent, en tenant compte des besoins de chacun, adultes et enfants.

Il s'agit en fait d'appréhender le conflit autrement, comme une opportunité de s'expliquer, d'aborder la situation différemment et d'envisager d'explorer ensemble d'autres options pour sortir de la crise.

La médiation familiale vise à préserver les liens familiaux et à prévenir les conflits futurs.

La médiation familiale peut enfin constituer une alternative à une procédure en justice. Si des accords sont formalisés en fin de médiation, ceux-ci peuvent être homologués par un juge qui leur donne force exécutoire.

La médiation familiale est à l'initiative des personnes ou elle peut être ordonnée par un juge.

*Définition adoptée par le Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale (2002) : «La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision – le médiateur familial – favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution ».*

### Qui peut être concerné ?

Dans le cadre familial, la médiation peut s'adresser à différentes situations. Pour ce qui concerne la séparation ou le divorce, elle peut concerner :

- Les personnes en situation de rupture conjugale,
- Les personnes déjà divorcées ou séparées,
- Les parents avec des enfants, en conflit à leur sujet.

Plus largement, elle peut également être envisagée dans :

- Les situations de conflit entre parents et grands-parents au sujet des petits –enfants,
- Les désaccords entre adultes au sujet d'un parent âgé ou d'une succession.

### Quand s'adresser au médiateur familial ?

Les personnes peuvent faire appel à un médiateur familial :

- **Avant ou pendant la séparation** : Il peut être important de « faire le point », de prendre la décision et préparer ses conséquences, définir les aspects concrets de la nouvelle organisation à envisager,
- **Après la séparation** : lorsque les décisions prises à l'amiable ou définies dans un jugement ne correspondent plus aux besoins actuels des adultes ou des enfants.
- A tout moment d'un conflit familial susceptible d'entraîner une rupture,
- Lorsqu'un conflit familial empêche de voir ses enfants ou petits-enfants.

### QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA MÉDIATION FAMILIALE ?

Elle vise à :

- **Rétablir le dialogue**, faire circuler la communication,
- **Favoriser la compréhension** des enjeux et des divers besoins,
- **Favoriser la responsabilité de chacun** dans les relations familiales,
- **Préserver** « l'intérêt de l'enfant »,
- **Elaborer des solutions** communes et acceptables par tous et leur mise en œuvre concrète.

## Un exemple de Médiation Familiale

Valérie et Guillaume ont décidé de se séparer. Ils ne sont pas mariés mais sont parents de deux enfants, âgés de 4 ans et 2 ans. La communication est difficile, mais ils souhaitent réfléchir ensemble à l'organisation de leur séparation, tant sur le plan de la vie des enfants que sur le partage de leurs biens. Afin de prendre les meilleures décisions, ils ont sollicité l'aide d'une médiatrice familiale.

Valérie et Guillaume sont accueillis par la médiatrice pour une première rencontre d'information. La médiatrice clarifiera le sens et le déroulement d'un processus de médiation familiale et leur proposera d'évoquer leur situation actuelle, les problèmes qui y sont rattachés et ce qu'ils attendent de la médiation.

En l'occurrence ils ne sont pas d'accord sur le mode de résidence de leurs enfants : Valérie souhaite la résidence principale des enfants. Guillaume souhaite une résidence alternée, car il ne supporterait pas de ne partager avec eux qu'un week-end sur deux.

Par ailleurs, ayant une maison commune, Guillaume souhaiterait la garder, s'y étant beaucoup investi pour les travaux d'aménagement. Mais cela dépendra du mode de résidence défini pour les enfants et du montant de la pension alimentaire (contribution pour l'éducation et l'entretien des enfants).

Lors des entretiens de médiation suivants, la médiatrice utilisera le cadre et les outils de la médiation familiale pour permettre à Valérie et Guillaume d'exprimer leurs ressentis et leurs émotions afin de pouvoir décoder leurs besoins personnels et communs. C'est ce qui permettra, pas à pas, de sortir du registre des plaintes, des reproches, des accusations, des interprétations hâtives et des exigences. Chacun se sentira entendu et compris dans ce qu'il vit et dans ses attentes.

La situation s'apaisera peu à peu et des options pourront alors être proposées pour satisfaire les besoins de chacun. A cette étape la créativité de chacun (médiatrice comprise) est mise à contribution pour imaginer toutes les options visant à satisfaire les besoins repérés. C'est ensuite par la réflexion et la discussion que Valérie et Guillaume retiendront celles qui sont acceptables par tous les deux, mais aussi par leurs enfants.

Lors des entretiens où seront abordées les questions ayant trait au partage des biens, de la maison et de la fixation de la pension alimentaire, la présentation des budgets prévisionnels de chacun sur le tableau de papier permettra à Valérie et Guillaume, à la fois de mettre en commun ces données chiffrées et d'en avoir une lecture commune, permettant ainsi d'en échanger et d'avancer sur ces sujets.

Le tableau de papier peut-être un support utile et aidant pour la négociation, en permettant la visualisation commune de ce qui est évoqué en entretien. Pourront également y être notés les solutions possibles aux attentes de chacun.

Il s'agira ensuite de convenir des modalités de leur entente. Valérie et Guillaume opteront pour un accord par écrit, signé par chacun et qu'ils adresseront au Juge aux Affaires Familiales pour l'homologuer.

Après 5 entretiens de médiation familiale répartis sur quatre mois, Valérie et Guillaume auront pu s'organiser pour leur nouvelle vie en évitant de rentrer dans un conflit préjudiciable pour eux et pour leurs enfants.



## Concrètement, comment se déroule la médiation familiale ?

- Elle débute par un **entretien d'information**, préalable à la médiation familiale, où les personnes peuvent venir ensemble ou séparément. Au cours de cet entretien, le médiateur familial accueille la demande des personnes et présente les objectifs et le déroulement d'une médiation familiale.

Cet entretien permet aux personnes de voir si la médiation peut répondre à leur situation. Elles peuvent ensuite s'engager dans la démarche si elles le souhaitent.

- Lorsqu'elle s'engage, elle se déroule sur plusieurs **entretiens de médiation familiale** d'1h30 à 2h. Leur nombre varie selon la situation et les sujets à aborder. Ce sont les personnes qui déterminent ensemble avec le médiateur familial, les sujets qu'elles souhaitent aborder.

- La médiation familiale peut aboutir à **des accords écrits ou oraux**. L'homologation de ces accords par le juge compétent est possible.

## Quels sont les thèmes abordés durant les séances de médiation familiale ?

Les thèmes sont variés et propres à chaque situation.

- Il peut s'agir, pour les parents, de réfléchir et de décider de la façon dont ils vont continuer d'exercer ensemble leurs responsabilités parentales,
- La définition des temps de présence des enfants chez chaque parent (résidence et droit de visite et d'hébergement),
- Les besoins des enfants,
- L'organisation de la vie quotidienne (la scolarité, la santé, les loisirs, la religion, les relations avec les autres membres de la famille,...)
- Déterminer la contribution financière de chaque parent pour les enfants,
- Préciser les modalités de passage des enfants d'un parent à l'autre,
- L'exercice conjoint de l'autorité parentale,
- L'implication et place de chaque parent,
- Les modes de communication entre les parents concernant les enfants,
- La répartition des biens et les incidences financières,

## Quel est le coût ?

- L'entretien d'information est gratuit.
- Une participation financière est demandée par entretien de médiation familiale. Elle est fixée selon un barème national en fonction des revenus de chacun.





## A qui s'adresser ?

Le Plateau « **Médiation Familiale 67** » est un service d'accueil, d'orientation et d'information sur la médiation familiale.

Il est à votre disposition et vous propose :

- Un accueil téléphonique,
- Des informations sur la médiation familiale,
- La prise d'un premier rendez-vous auprès d'un service de médiation familiale ; différents lieux pouvant vous être proposés sur le département.

**Vous pouvez consulter également notre site internet :**

[www.mediation-familiale.eu](http://www.mediation-familiale.eu),

nous contacter par téléphone : 03.88.21.13.99 ou par mail [contact67@mediation-familiale.eu](mailto:contact67@mediation-familiale.eu)

« **Médiation Familiale 67** » est le fruit d'une coopération des 4 services de médiation familiale conventionnés du Bas-Rhin – l'AGF, le CIDFF, L'Étage et RESCIF- pour mieux répondre à vos demandes.



**Sonia ALLES,**  
Médiatrice familiale et coordinatrice  
du Plateau Médiation Familiale 67

## LA GIPA :

### GARANTIE DES IMPAYÉS DE PENSIONS ALIMENTAIRES



Focus sur un nouveau dispositif de soutien aux familles monoparentales.

#### Qu'est-ce que la GIPA ?

La Garantie contre les Impayés de Pension Alimentaire (GIPA) est un dispositif d'accompagnement des parents confrontés à une situation de séparation. Institué par la loi du 4 août 2014 « pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », ce dispositif est entré en vigueur depuis le 1er avril 2016.

#### Qui peut bénéficier de la GIPA ?

- Les parents assurant seuls la charge d'au moins un enfant et dont l'autre parent se soustrait ou se trouve hors d'état de faire face à son obligation d'entretien ou au versement d'une pension alimentaire mise à sa charge par décision de justice (créances alimentaires) ;
- Les parents bénéficiant d'une pension alimentaire payée intégralement mais dont le montant est inférieur au montant de l'allocation de soutien familial (Asf) ;
- Les débiteurs de ces créances alimentaires, quel que soit leur lieu de résidence.

#### Que prévoit la GIPA ?

#### La création d'une Allocation de Soutien Familial Complémentaire (Asfc)

Le parent percevant une pension alimentaire d'un montant inférieur à l'allocation de soutien familial et payée en intégralité par le débiteur, peut prétendre au versement de cette allocation différentielle. Toutefois, le cumul pension + Asfc ne doit pas dépasser le montant de l'allocation de soutien familial (Asf) soit 104,75 € au 1er avril 2016.

Exemple de situations ouvrant droit au versement de l'allocation de soutien familial complémentaire (Asfc)		
La pension alimentaire est fixée à 50 €		
La pension alimentaire est intégralement versée au créancier	La pension alimentaire est partiellement versée au créancier (30 €)	La pension alimentaire n'est pas versée au créancier
Il peut bénéficier de 54,75 € d'Asfc = Asfc - Montant pension acquittée (104,75 € - 50 €)	Il peut bénéficier de 74,75 € d'Asfc = Asfc - Montant pension acquittée (104,75 € - 30 €)	Il peut bénéficier de 104,75 € d'Asfc
Ici, l'Asfc est non recouvrable	Ici, l'Asfc est divisée en deux catégories. Sur les 74,75 € : - 20 € sont recouvrables* auprès du débiteur - 54,75 € sont non recouvrables	Ici, l'Asfc est divisée en deux catégories. Sur les 104,75 € : - 50 € sont recouvrables auprès du débiteur - 54,75 € sont non recouvrables

\*L'Allocation de soutien familial recouvrable (Asfr) est le montant payé par la Caf au parent créancier, en lieu et place du parent débiteur. Ce montant est versé à titre d'avance sur les pensions alimentaires dues. La Caf se retournera contre le parent débiteur pour récupérer le montant avancé.

Ouverture du droit à l'Asfc : Pour ouvrir ce droit, le parent doit déposer une demande et produire le jugement ou l'accord de médiation familiale homologué.

### Des moyens accrus pour recouvrer les impayés de pension

#### La réduction du délai de défaillance du débiteur pour enclencher le droit à l'Asfr

**Avant la Gipa** : le délai de défaillance était de 2 mois.

**Après la Gipa** : le délai de défaillance est désormais de 1 mois. Il est donc possible d'examiner les droits à l'Asf dès le premier mois de non-respect de l'obligation d'entretien ou de non versement de la pension alimentaire concernant l'enfant.

**La possibilité pour la Caf de transmettre des renseignements relatifs au débiteur au parent créancier afin de faciliter la fixation de la pension alimentaire,** sous réserve de parution du décret

**Avant la Gipa** : Absence de transmission d'informations concernant le débiteur au parent créancier

**Après la Gipa** : Afin de faciliter les démarches du créancier en fixation ou en révision de la pension alimentaire, les Caf sont désormais autorisées à transmettre les informations concernant l'adresse, la situation socio-professionnelle et la nature des ressources du débiteur au parent créancier.

#### Aménagement de la procédure du paiement direct

Cette procédure permet d'obtenir le paiement de la pension auprès des tiers (employeur, organisme bancaire, Pôle emploi...) disposant de sommes dues au débiteur.

**Avant la Gipa** : la période de récupération des arriérés impayés était de 6 mois.

**Après la Gipa** : la période de récupération des arriérés impayés est étendue à 24 mois.

### Comment accompagner les parents en situation de séparation ?

Les parents élevant seuls leurs enfants peuvent être accompagnés financièrement grâce au dispositif Gipa et peuvent également bénéficier d'un accompagnement leur permettant d'apaiser d'éventuels conflits, grâce à la médiation familiale.

Cette offre de service consiste à proposer un temps d'écoute et d'échanges dans un lieu neutre et confidentiel, avec un tiers professionnel qualifié. Les séances de médiation familiale permettent d'établir une communication constructive et de rechercher des solutions concrètes face aux difficultés rencontrées en matière de fixation de pension alimentaire ou de conflit familial.

Le dispositif Gipa et la médiation familiale constituent donc une offre de service globale permettant d'accompagner les parents tant sur le plan financier que relationnel, dans une situation de séparation.

**Pour plus d'informations sur la Gipa, rendez-vous sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)**

**Pour plus d'informations sur la médiation familiale, rendez-vous sur [www.mediation-familiale.eu](http://www.mediation-familiale.eu)**

**ou contactez le Plateau Médiation familiale 67 au 03.88.21.13.99**

**Béregère BARBERA**  
Chargée de Mission Accompagnement  
des Parents, CAF

# PARTICIPER AU RESEAU

## L'ACTUALITÉ PAR TERRITOIRES

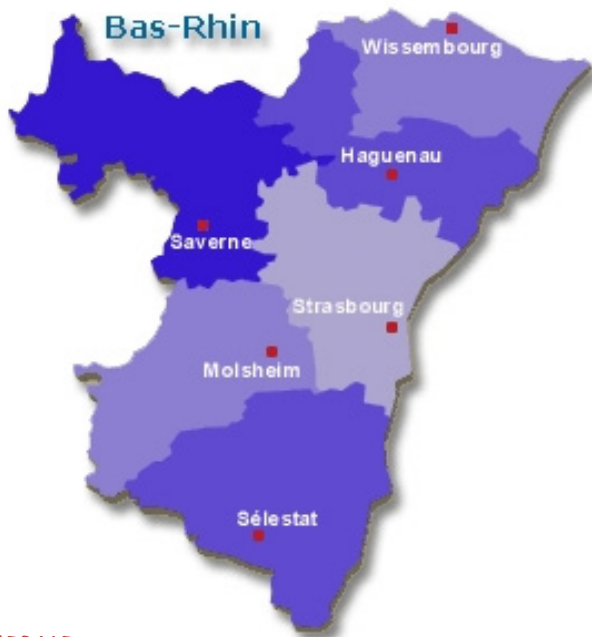
### LES LOCALES DU RÉSEAU

Afin d'œuvrer activement en faveur de l'interconnaissance et de permettre l'échange des acteurs de l'accompagnement des parents, six rencontres-forums ont été organisées sur vos territoires en 2015. A partir de janvier 2016, les locales ont pris le relais sur les territoires.

L'objectif est de créer des points de convergence, des carrefours pour rendre lisibles les actions et les missions de chacun, pour réfléchir ensemble et comprendre comment se compléter, s'enrichir mutuellement.

**Pour connaître les dates et lieux de rencontre de la locale près de chez vous : rendez-vous sur le site dans l'agenda des locales (<http://www.reseaudesparents67.fr/fr/les-locales-du-reseau.html>).**

Vous avez manqué une réunion ? Le compte rendu est disponible dans la rubrique PARTICIPER AU RESEAU, La vie du Réseau par territoire (<http://www.reseaudesparents67.fr/fr/la-vie-du-reseau-par-territoire.html>) .



**SAVERNE** Une certaine dynamique existe déjà sur le territoire de Saverne et de nouvelles initiatives ont émergé en 2016 : une Convention Territoriale Globale prévoyant le soutien financier de la CAF et de la Communauté des Communes va favoriser la coordination des actions d'accompagnement des parents sur le bassin du Pays de la Zorn. Par ailleurs, les Petits-Déj organisés sur le bassin de Sarre-Union/Drulingen et maintenant sur Saverne, permettent la rencontre d'acteurs qui œuvrent en faveur des parents et facilitent l'émergence de nouvelles actions. Le développement de ce dispositif avec la focale de l'accompagnement des parents est en projet sur le bassin du Pays de Hanau et de la Petite Pierre avec le soutien méthodologique de RESCIF.

**HAGUENAU** Sur ce vaste territoire de nombreux acteurs sont à l'œuvre depuis longtemps : les déjeuners et rencontres de partenaires du CASF, les rencontres entre UTAMS et associations sur Haguenau. La coordination des actions mise en œuvre par le RAI de Niederbronn est effective. Certains territoires cependant sont un peu plus dépourvus en acteurs et en propositions. Il nous faudra trouver dans ces secteurs des volontaires en mesure d'initier des actions et de fédérer les acteurs en cohérence avec les besoins recensés dans le cadre de la rencontre forum.

**WISSEMBOURG** A l'issue de la rencontre-forum du territoire de Wissembourg, l'idée a été d'inviter les acteurs sur la communauté de communes de Seltz.

C'est ainsi qu'une réunion a eu lieu début avril à la médiathèque de Seltz. Cette rencontre a permis d'échanger sur les actions qui avaient lieu sur le territoire, d'échanger sur les actions à venir et avec les acteurs d'envisager la possibilité de participer aux actions. Ainsi la médiathèque de Seltz organisera au mois de juin «une semaine sans écrans». Elle met à disposition son espace pour accueillir toute personne ou structure souhaitant organiser un atelier.

**MOLSHEIM** La réunion Locale du territoire de Molsheim a eu lieu fin avril à la médiathèque de Rosheim.

La dynamique de ces locales permet de rencontrer de nouveaux acteurs, mais également de partager les actions qui ont eu lieu ou qui vont avoir lieu sur le territoire.

C'est ainsi que sur le territoire de Barr a eu lieu un mois de la Petite enfance qui a permis l'organisation de plusieurs actions pour les parents et enfants dans différentes structures.

Nous avons également pu travailler sur comment chaque acteur a pu mettre en place son projet : à partir de quels besoins des familles, avec quel moyen.

Le territoire de Molsheim étant grand, l'ensemble des acteurs a souhaité se réunir par petits territoires, plutôt à l'échelle de communauté de communes.

**SELESTAT** Pour aller au plus près, des parents, des enfants, nous avons identifié des personnes référentes pour couvrir au mieux le territoire. Certains acteurs ont déjà une fonction d'animation locale, d'autres sont partants dans la mesure de leurs positionnements et de leurs moyens ; tous les territoires seraient concernés. A l'évidence, les actions mises en place sont déjà nombreuses et les échanges promettent d'être fructueux pour avancer sur les orientations que nous avons définies dans le groupe de suivi, à savoir :

- valoriser les dynamiques existantes et leur recensement sur le site du réseau des parents67
- intégrer les associations de parents d'élèves ou autres groupes de parents
- associer l'Education Nationale
- promouvoir des actions dans les secteurs n'ayant que peu de propositions en direction des parents



## LES MATINALES

Lors des rencontres-forum, vous avez été nombreux à indiquer votre besoin d'outils pour accompagner au mieux les familles et parents que vous soutenez dans vos actions respectives.

Pour répondre à ce besoin, nous avons conçu les « **MATINALES du Réseau** ». Il s'agit, à travers une matinée partagée, de découvrir et d'expérimenter un outil d'animation.

Afin de permettre à tous de s'inscrire en fonction de son intérêt pour l'outil, cette matinale est itinérante : un outil présenté mensuellement sur un secteur donné.



La première Matinale du Réseau a eu lieu à Strasbourg le 31 mars. Elle a réuni une dizaine d'acteurs toutes structures confondues qui ont expérimenté l'outil « **100% parents** ». De manière très conviviale, nous avons joué ensemble. Mais surtout, cette

expérimentation a permis aux acteurs de découvrir un outil méconnu, d'analyser son contenu et dans le cadre de son propre projet, d'envisager l'utilisation avec un groupe de parents.



Le 21 avril, c'est la **MALLETTE « documentation des familles »** qui était présentée par l'association Le Furet à Obernai. Cette mallette comporte un ensemble d'outils permettant de renseigner de manière réciproque les parents et le lieu d'accueil de leurs enfants. Elle vise à :

- favoriser l'information, la communication,
- une meilleure compréhension mutuelle
- renforcer l'implication active des parents et un travail pédagogique sur la diversité.

En informant et en associant les familles par rapport au projet et aux pratiques du lieu d'accueil, les familles perçoivent mieux comment elles peuvent participer, quelle juste place elles peuvent prendre et osent davantage s'impliquer dans le lieu d'accueil.

Réalisation du réseau DECET (Diversity in early childhood education and training), cette mallette est conçue pour donner des idées, susciter une démarche de réflexion et de créativité sur le respect de la diversité et l'implication des familles à mettre en place dans sa propre structure, dans ses pratiques ou au sein un collectif, etc



Le 26 mai, L'Udaf présentait : **Félix, Zoé, Boris et les vôtres**, à Schirmeck. Outil pédagogique de la Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance (FILE) - Bruxelles

Il s'adresse à des institutions ou associations travaillant avec des parents, ainsi qu'à des organismes souhaitant organiser des rencontres avec des parents.

L'Objectif est de susciter la réflexion sur les démarches éducatives et la pratique personnelle de chacun des participants.

**La prochaine Matinale se tiendra à le 29 juin au centre socio-culturel Îlot du Moulin à Saverne. L'association Rescif présentera le Jeu de l'oie (loi) systémique**

C'est un outil interactif dont l'utilisation est particulièrement adaptée aux besoins de l'entité « GROUPE ». Il permet de mettre les participants en mouvement au profit du collectif en les conduisant à travailler autant sur les questions de communication et de cohérence au sein du groupe que sur son histoire, son identité et ses projets.

Ce jeu trouvera donc idéalement sa place dans une démarche de redynamisation ou de régulation d'un groupe de parents, d'une équipe de professionnels ou d'un groupe mixte.

Pour vous inscrire : rendez-vous sur le site du Réseau : <http://www.reseaudesparents67.fr/fr/les-matinales-du-reseau.html>



**M-N. Rubio, Directrice Le Furet**  
**N. Brellmann, Directrice Rescif**  
**S. Boudouaz, Chargée de Mission Udaf**  
**L. Biteaud, Chef de Projet**

# PARTAGER UNE EXPERIENCE

## LA SEMAINE FAMILIALE

Du 23 au 29 avril dernier a eu lieu la première édition de la semaine familiale «**Familles en scène**».



Le nom est un clin d'œil au **festival «Mômes en scène» qui aura lieu à Niederbronn Les Bains du 31 juillet au 5 août prochain.**

«Familles en scène» avait pour objectifs de tisser du lien social, de favoriser les échanges intra et extra familiaux, de soutenir les parents dans leur rôle. En proposant des moments parents-enfants et des soirées parents comme la conférence sur «*le rôle du père et de la mère auprès de l'enfant et de l'adolescent*» et la table ronde avec le thème «*pourquoi et comment poser des limites à son enfant.*»

Les animations ont permis aux familles de partager du temps et de découvrir des activités peu pratiquées comme le tir à l'arc ou la cani-rando.

Cette semaine a été l'occasion de **renforcer nos liens** avec les **bénévoles**, de **créer du partenariat** avec des associations locales.

Les animations ont couvert toutes les communautés de communes de Niederbronn Les Bains et du Val de Moder.

Cette semaine a fait suite aux animations familiales déjà présentes sur le territoire tout au long de l'année. Des animations le samedi, des sorties et des week-end.

La semaine a été clôturée avec le spectacle «*de bric et de broc*» de la compagnie la loupiote.

**Pour tout renseignement contacter RAI 03.67.10.03.15**

**Valerie Schildknecht,**  
Coordinatrice enfance/famille,  
Association Réseau Animation Intercommunale  
de Niederbronn

## ATELIER DE SCOLARISATION ET PARENTALITÉ DE KALTENHOUSE

21 mères accompagnées à Kaltenhouse

Les objectifs de cette action sont doubles :

- **accompagner les parents vers une prise de conscience**

progressive et définitive quant à la nécessité et l'intérêt de scolariser régulièrement leurs enfants dès la maternelle et leur permettre ainsi d'acquérir les savoirs de base qui définiront et favoriseront le parcours scolaire ultérieur.

- **aborder la parentalité par le biais du lien et de la loi** afin de définir plus clairement le rôle de chacun et la place qu'il doit occuper au sein de la cellule familiale.

Deux ateliers ont lieu mensuellement :

- **l'atelier scolarisation** se déroule à l'école maternelle de Kaltenhouse où parents/professeurs et directeur peuvent aborder les trois objectifs essentiels d'une scolarisation précoce (acquisition du langage oral riche/apprendre à vivre en collectivité/apprendre à devenir élève).

- **l'atelier parentalité** permet l'intervention : d'une juriste spécialisée en droit de la famille qui aborde les tenants et les aboutissants de l'exercice de l'autorité parentale et les droits et devoirs des parents et des enfants d'une conseillère conjugale et familiale qui cible la relation parents/enfants avec tout ce que cela suppose : la place de l'un et de l'autre, l'éducation, le respect mutuel, les difficultés de positionnement, les limites sécurisantes, la transmission des valeurs.

Cette action est présentée dans le guide repère à l'usage du réseau des CIDFF intitulé «Intervenir dans le champ du soutien à la parentalité».

Le CIDFF est membre de la commission nationale «Conjugalité, parentalité, santé».

Le financement est assuré par le Conseil Départemental dans le cadre du contrat de ville (Kaltenhouse : territoire en veille active) et par la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin dans le cadre d'un Espace de Vie Sociale (EVS).

**Intervenantes** : Anaïs Guthmuller – Conseillère en économie sociale et familiale, Arlette Ebert – Conseillère en économie sociale et familiale, Anna Matteoli - Juriste, Edith Kraemer – Conseillère conjugale et familiale



**Josiane Peter,**  
Directrice CIDFF



## « 8 JOURS SANS ÉCRAN »

«Le centre socio-culturel de la ville de Saverne organise, en partenariat avec l'inspection académique et le corps enseignant des écoles primaires et maternelles de Saverne, un défi « **8 jours sans écran** », du **mardi 24 mai au mardi 31 mai 2016 inclus**.



Le projet consiste à proposer à l'ensemble des enfants de s'engager à essayer pendant 8 jours de ne plus - ou de moins - passer de temps à la maison devant la télévision, l'ordinateur, la tablette ou les consoles de jeux. Pour cela, animations et ateliers seront proposés durant ces 8 jours, après le temps scolaire. Là, parents, associations, fédérations de parents d'élèves, et services de la ville seront sollicités ainsi qu'ECO Conseil, structure strasbourgeoise spécialisée dans l'animation de ce type projet.

Les expériences menées par ailleurs ont des résultats très positifs, augmentation des temps d'échanges familiaux et avec les amis, apprentissage d'un regard différent sur les écrans, amélioration de l'alimentation, qualité du sommeil, réduction très sensible des violences physiques ou verbales...

Cet important challenge impliquera aussi les parents d'élèves, les fédérations de parents d'élèves, des services de la ville.

L'action s'inscrit pleinement dans une thématique plus globale définie pour la période scolaire 2015-2016 à savoir l'hygiène de vie de l'enfant et son développement.

Cette volonté fait suite à plusieurs constats dont celui d'une importante fatigue des enfants, d'un rapport particulier aux écrans constaté dès le plus jeune âge et d'un besoin des parents d'y réfléchir tous ensemble.

### Objectifs :

**Sensibiliser** le maximum de familles et de partenaires à l'usage intensif actuel des écrans et à leurs effets sur le développement de l'enfant,

**Promouvoir le lien parent-enfant** et les activités en famille, outiller - informer et sensibiliser les parents sur l'usage des écrans par leurs enfants et leurs éventuels méfaits et valoriser leur rôle dans le développement de l'enfant»

Jean - Louis DUROUSSEAU  
Directeur Centre Socio-Culturel Ilot du Moulin



## SEMAINE SANS ECRAN

A la fin du mois de juin, l'équipe de la médiathèque en partenariat avec l'équipe pédagogique de l'école primaire de la fontaine à Seltz proposeront une semaine sans écran. Une semaine alternative où les écrans seront mis de côté.

Un travail sur l'année scolaire 2015-2016 a été mené en amont pour finalement aboutir sur cette semaine un peu particulière. Partie du constat du manque de lecture dans le quotidien des enfants, les équipes des 2 structures se sont concertées pour travailler ensemble. Ainsi les enseignants de l'école mettent l'accent sur la lecture et l'équipe de la médiathèque essaye d'alerter les familles sur l'importance de la lecture également. Ainsi plusieurs rendez-vous ont été proposés tout au long de cette année scolaire : une orthophoniste Cécile Corallini membre de l'association Opale qui met l'accent sur la lecture dès la maternité, mais également Audrey Sommer du Conseil Départemental est intervenue pour aider les familles à gérer les écrans dans le quotidien.

Finalement **du 22 juin au 25 juin 2016, la semaine sans écran** permettra de voir les choses autrement. **Durant le temps scolaire l'accent sera mis sur les activités physiques. Et sur le temps libre une programmation culturelle sera proposée.** Ainsi le mercredi 22 juin et vendredi 24 juin à 16h00 Christine Fischbach viendra raconter des contes aux enfants. Samedi après-midi c'est un bal pour enfants qui sera animé par Gérard Dalton. De même une conférence pour les parents sera également programmée le jeudi. Le professeur Roland Seibert devrait intervenir sur les méfaits des écrans sur le sommeil des plus jeunes.

Anita Tran-Roloff  
Médiathèque de Seltz



## ACCUEIL DES PARENTS À LA CRÈCHE ET CONSTRUCTION D'UN LIEN DE RÉCIPROCITÉ

*Les transmissions : de l'échange d'informations à la construction d'un lien de réciprocité ou la nécessité d'organiser un accueil de qualité entre professionnels enfants et parents.*

### **Accueil de qualité et lien de réciprocité**

Considérée comme une condition indispensable à un accueil de qualité, la collaboration des professionnels avec les parents permet de construire la cohérence nécessaire à chaque enfant au moment du passage de la famille à la collectivité. Elle occupe donc une place prépondérante dans les préoccupations des éducateurs de l'enfance (EJE). Ce lien – qui s'élabore dans le temps par des rencontres régulières – permet d'installer une confiance réciproque, ouvrant sur un respect mutuel des différences de chacun.

Les raisons qui amènent un parent à confier son enfant à une crèche sont nombreuses et aussi diverses que les familles accueillies. Certains s'y résolvent par nécessité financière, d'autres souhaitent la collectivité par choix. Tous cependant vivent difficilement le fait d'avoir à dire au-revoir à son enfant et de s'en remettre aux professionnels présents. Cette délégation est rendue possible par un contexte de prise en charge suffisamment rassurant pour permettre cette séparation momentanée. Aussi, les parents attendent-ils des professionnels une prestation qui respecte l'enfant, réponde à ses besoins, voire stimule son développement, ses expériences et son épanouissement. Responsables légaux et moraux de leur enfant, les parents délèguent ainsi aux professionnels des actes de soin et d'éducation.

### **Famille et lieu d'accueil, une continuité à construire**

Les enfants, quant à eux, se retrouvent avec des adultes qui ne sont pas leurs parents mais qui, pour autant que la fréquentation soit régulière, représenteront également des modèles à observer, à confronter, à imiter.

Or, l'importance de repères pour les enfants n'est plus à démontrer. Un encadrement est vécu comme sécurisant lorsqu'il est prévisible et rythmé par une certaine régularité. Cette continuité s'élabore dans la rencontre et le partage entre les parents et les professionnels, à l'intersection du monde familial avec l'institution. Cet espace se constitue, notamment par les échanges quotidiens, dans les moments de transitions.

Or, ceux-ci sont souvent chargés d'émotions et parfois de tensions : pleurs de l'enfant, tristesse du parent, impatience, culpabilité ou joie de se retrouver. Et les professionnels ne sont pas en reste : stress de devoir gérer l'arrivée simultanée de plusieurs parents, craintes de ne pas répondre à leurs attentes, peur d'inquiéter ou de fâcher le parent, frustrations de ne pas avoir plus de temps à sa disposition, etc. Ces relations créées et vécues sur le pas de la porte sont autant de moments d'échanges qui fondent, consolident, mais fragilisent parfois les liens.

Or, outre la charge émotionnelle de ces moments – entrave potentielle à la communication, les difficultés liées aux transmissions s'expliquent également par les enjeux qui les sous-tendent. Pourtant, dans ces moments « pas de porte » naissent et se développent les racines du lien entre les parents et les professionnels. Les transmissions quotidiennes vont permettre aux uns et aux autres de se rejoindre et de construire un espace de réciprocité.

Le premier enjeu du moment de transmission est d'accueillir chaque famille dans sa spécificité et dans son unicité. Il appartient au professionnel de créer les conditions favorables à l'élaboration d'un pont entre lui et les parents. Cela se manifeste par l'intérêt véritable qu'il porte à l'enfant, par l'ouverture qu'il offre au père et/ou à la mère dans la communication verbale et non-verbale. Les détails prennent alors ici toute leur importance. Un geste, un regard peuvent signifier la reconnaissance de l'autre. Ainsi par exemple, se lever pour accueillir un parent légitime sa présence et signale son importance.

Or, la routine tend parfois à nous faire oublier l'essentiel...

### **Echanges d'informations et dons symboliques**

Les transmissions ont également – comme leur nom l'indique – pour enjeu l'échange d'informations. Les éléments transmis ont une double portée. La première est l'explicitation des faits concrets qui influenceront la relation avec l'enfant, comme son état de santé ou son humeur par exemple. La seconde est d'ordre plus psychique. En racontant un événement particulier, une anecdote, le professionnel offre au parent une description de son enfant qui tend à atténuer les effets de la séparation. Cette image, avec laquelle le père ou la mère repartira, est un don symbolique, au sens maussien, qui participe à la structuration du lien parent-professionnel. Elle peut même être comprise comme le contre-don de la délégation parentale à la confiance accordée.

Or, sur le terrain, les professionnels tendent à transmettre davantage d'informations quantitatives sur l'enfant (le temps du sommeil, la quantité de nourriture mangée, la liste des activités menées, etc.) que qualitatives (comment l'enfant a évolué dans sa journée dans ses jeux, comment il a élaboré et vécu ses relations avec ses pairs, etc.). Certes, les données quantitatives sont rassurantes car objectivables. Cependant, une transmission de ce type perd la fonction symbolique évoquée plus haut.

Un dernier enjeu, mais non des moindres, est celui de la présence de l'enfant au moment des échanges entre les adultes. Sa prise en compte lui signifie qu'il est acteur à part entière de la relation. Il est question de lui et il est invité à participer à la rencontre. Cette transparence augmente la sécurité du cadre et lui montre qu'il est considéré comme un sujet.



## Qualité des échanges et qualité de l'identité professionnelle

Enfin, il est à souligner que les transmissions participent à l'identité professionnelle des EJE et ce, pour deux raisons principales. D'une part, elles sont leur « marque de fabrique ». En effet, ce lien privilégié quotidien avec la famille est l'une des spécificités des métiers auprès du jeune enfant par rapport aux autres activités du domaine social. Les professionnels développent une compétence et une expertise qui leur sont propres. D'autre part, ces temps d'échanges avec les parents sont des moments privilégiés qui rendent visibles leur professionnalité.

**Sylvie Chatelain-Gobron,**  
Directrice de crèche et chargée de cours

## AGENDA

### JUIN 2016

#### CENTRE SOCIOCULTUREL DU LANGENSAND

Le Centre Socioculturel du Langensand en partenariat avec l'A.G.F. (Association Générale des Familles) anime un atelier d'éveil musical «le Café Bambins». Ce nouvel atelier animé par Pierre Meyer, un artiste musicien, proposera aux enfants de découvrir la musique. Conçu pour être un moment de partage en famille, cet atelier sera l'occasion pour les enfants, leurs parents ou leurs grands-parents de passer un moment agréable, amusant et ludique.

Stéphanie, la référente famille, vous attend nombreux le jeudi 2 juin 2016 de 10h à 11h au sous-sol de l'église Saint-Joseph autour d'un café. **Pour vous inscrire, nous vous prions de bien vouloir vous rapprocher de l'accueil au CSC, car les places sont limitées. La carte de membre est obligatoire (CSC ou A.G.F.) et permettra l'accès gratuit aux ateliers.**

**Lieu : 2, rue de l'Église Saint-Joseph 67500 - Haguenau**

**Porteur de l'action : Centre socioculturel du Langensand 2, rue de l'Église Saint-Joseph 67500 Haguenau Tél. 0388734904**

#### JOUONS ENSEMBLE AUTREMENT ! 02/06/2016 - 20h00

Avec Claudia Mallet, accompagnante et consultante parentale, venez explorer comment et pourquoi jouer avec les enfants? et pourquoi ce n'est pas toujours un plaisir ? Jouer est un outil formidable pour relâcher les tensions, remplir le réservoir affectif, favoriser la coopération et surtout ça renforce les liens familiaux!

**Lieu : 9 rue du noisetier 67390 - Marckolsheim**

**Porteur de l'action : Association Générale des Familles - RAM de Marckolsheim 11 rue du Verdon 67100 Strasbourg  
Tél. 0388211380**

#### ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP 02/06/2016 - DE 9H À 13H

Enfants en situation de handicap :  
Pour mieux vous aider, 6 organismes pour vous informer et vous conseiller :  
Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)  
Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin  
Centre Ressources Petite Enfance et Handicap (AAPEI)  
Espace Ressources Loisirs et Handicap (Jeunesse au Plein Air)  
Association d'Aide et d'Intervention à Domicile (AID 67)  
Unis Cité « Famille en Harmonie »

**Lieu : 15 RUE DE L'INDUSTRIE 67400 - ILLKIRCH**



#### LES GESTES QUI SAUVENT ! 03/06/2016 - De 9h à 11h

Nez à Nez accueille parents et enfants de 3 mois à 4 ans chaque vendredi, de 9h30 à 11h. Des professionnels de la petite enfance interviennent ponctuellement pour tenter de répondre aux questionnements des parents. Puéricultrice, psychologue, pompier, diététicienne sont régulièrement invités au lieu de rencontres. Les enfants sont les bienvenus. Aucune participation financière ni inscription préalable n'est demandée.

**Lieu : 26 rue de phalsbourg 67260 - SARRE-UNION**

**Porteur de l'action : centre socio culturel 26a rue de phalsbourg 67260 Sarre-Union Tél. 03.88.00.22.15**

#### FESTIVAL «SAVOIRS EN FÊTE» 04/06/2016 - De 10h-20h

Après avoir lu le programme affiché à l'entrée, inscrivez-vous aux ateliers gratuits en fonction de vos goûts. Un espace petite restauration et un espace petite enfance sont à votre disposition.

**Lieu : 1 Place de Lattre de Tassigny 67000 - STRASBOURG**

**Porteur de l'action : TROC SAVOIRS, Réseau d'Echanges**

**Réciproques de Savoirs de Strasbourg 2 rue du Docteur Schaffner 67200 STRASBOURG él. 06 23 69 33 19**



#### RDV DES PAPAS 04/06/2016 - Entre 9h et 12h

Le lieu d'accueil est ouvert de 9h à 12h pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un père, beau-père, grand-père... Chacun choisit le moment et la durée de sa présence. Pour ceux qui le souhaitent temps d'échange entre 10h45 et 11h45 animé par un papa. Thème: «gestion des rythmes et de la sécurité de son enfant»

**Lieu : 20a rue des Roseaux 67400 - ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**Porteur de l'action : Le grenier-mairie d'illkirch-Graffenstaden**

**20a rue des Roseaux 67400 Illkirch-Graffenstaden  
Tél. 03 88 66 96 18**



Faites connaître les événements  
que vous organisez à l'aide  
d'un formulaire en ligne :

<http://www.reseaudesparents67.fr/fr/proposer-un-evenement.html>

**VIVRE L'AVENTURE DU PLURILINGUISME EN FAMILLE ! Du 05/06/2016 Au 05/06/2016 - De 16h - 17h30 3/05/2016 - A 19h**

L'association Familangues vous invite à un café-discussion sur le thème du plurilinguisme en famille. Parents, venez échanger sur vos expériences autour des langues en famille! Pour les enfants, un atelier d'éveil aux langues et aux cultures du monde est mis en place. **Lieu : 35, rue Vauban 67000 - STRASBOURG**

**Porteur de l'action : Association Familangues La Ruche 35, rue Vauban 67 000 STRASBOURG**

**Tél. 06 44 90 15 84**



**COMMENT PARLER AUX ENFANTS POUR QU'ILS ÉCOUTENT ET**

**ÉCOUTER POUR QU'ILS VOUS PARLENT ? 13/06/2016 - A 20h00**

Soutien à la parentalité. Donner des pistes de réflexion sur les différentes manières de réagir face aux multiples situations de la vie quotidienne, qui génèrent souvent des conflits avec les parents.

**Lieu : 2a rue St Laurent 67800 - BISCHHEIM**

**Porteur de l'action : CAS de Bischheim 37 route de Bischwiller**

**67800 BISCHHEIM Tél. 03 88 18 01 25**

**EDUCATION : GÉRER SON STRESS ET RESTER POSITIF 20/06/2016 - A 20h00**

Nous éduquons nos enfants avec bienveillance mais, avec la fatigue, nous sommes parfois moins patients. Quelles sont les clés pour gérer sa fatigue et ses émotions ?

Café-parents animé par Elisabeth Moritz, psychopraticienne.

Sur inscription au : 03 88 74 44 13 ou benfeld@agf67.fr

**Lieu : 8 rue du Châtelet 67230 - BENFELD**

**Porteur de l'action : AGF Benfeld 8 rue du Châtelet 67230 Benfeld Tél. 0388744413**

**ATELIER À 4 MAINS : ON BRICOLE AVANT LES VACANCES !**

**5/06/2016 - De 14h00 à 16h00**

Atelier de loisirs créatifs parent/enfant ou grand-parent/petit enfant animé par une maman bricoleuse. Petit goûter à l'issue de la rencontre.

Prévoir une blouse (ou autre) pour votre enfant.

3 euros, sur inscription.

**Lieu : 8 rue du Châtelet 67230 - BENFELD**

**Porteur de l'action : AGF Benfeld 8 rue du Châtelet à Benfeld**

**Tél. 03 88 74 44 13**

**CAMP-FAMILLE : DIALOGUE ET ESPRIT DE COOPÉRATION.**



**Du 31/07/2016 Au 05/08/2016 - Toute la journée, hébergement inclus!**

Au menu de notre séjour en famille : Le matin, parents et enfants sont chacun de leur côté avec un programme adapté :

Initiation à la gestion de conflits et à la coopération (apports théoriques, échanges et mises en pratique) pour les adultes  
Activités créatives, sportives, discussions et jeux d'expression pour les enfants.

Vous y apprendrez des façons de gérer les émotions et les conflits, à appliquer en famille et dans la vie de tous les jours, afin que l'écoute, le dialogue et l'esprit de coopération soient au coeur de vos relations.

L'après-midi est consacrée aux balades et aux jeux en famille (avec sa famille et/ou avec le groupe).

Se détendre, s'amuser, se rencontrer et se défouler seront les maîtres mots.

**Lieu : 33 rue Principale 67130 - Fréconrupt, La Broque**

**Porteur de l'action : UCJG-YMCA Alsace 8 rue du fossé des 13 67000 Strasbourg Tél. 09 52 28 47 60**

Retrouvez  
l'agenda complet  
sur le site du réseau des parents :

<http://www.reseaudesparents67.fr/fr/les-evenements.html>

# LE SITE RESEAUESPARENTS67.FR

Pour que le Réseau vive, pour que l'interconnaissance alimente le partage, j'invite tous les acteurs à prendre quelques instants pour « **FAIRE CONNAÎTRE UNE ACTION** » :

<http://www.reseaudespaparents67.fr/fr/faire-connaître-une-action-1.html>

## PARTICIPER AU RÉSEAU

### Faire connaître une action

Faites connaître les actions que vous organisez à l'aide d'un formulaire en ligne.

## PARTICIPER AU RÉSEAU

### Faire connaître une action

- La lettre
- Les partenaires ressources
- Analyse des premiers schémas départementaux des services
- Les besoins et attentes des parents du Bas-Rhin
- Le schéma départemental
- Recensement des besoins et ressources



Vous souhaitez **partager** une expérience,  
**faire connaître** votre association, les missions de votre structure ?

Adressez votre article à l'adresse  
[animation@reseaudespaparents67.fr](mailto:animation@reseaudespaparents67.fr)  
en indiquant dans l'objet «Lettre du Réseau».

## CONTACT

✉ [www.reseaudespaparents67.fr](http://www.reseaudespaparents67.fr)

➔ [animation@reseaudespaparents67.fr](mailto:animation@reseaudespaparents67.fr)

